



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

### LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017

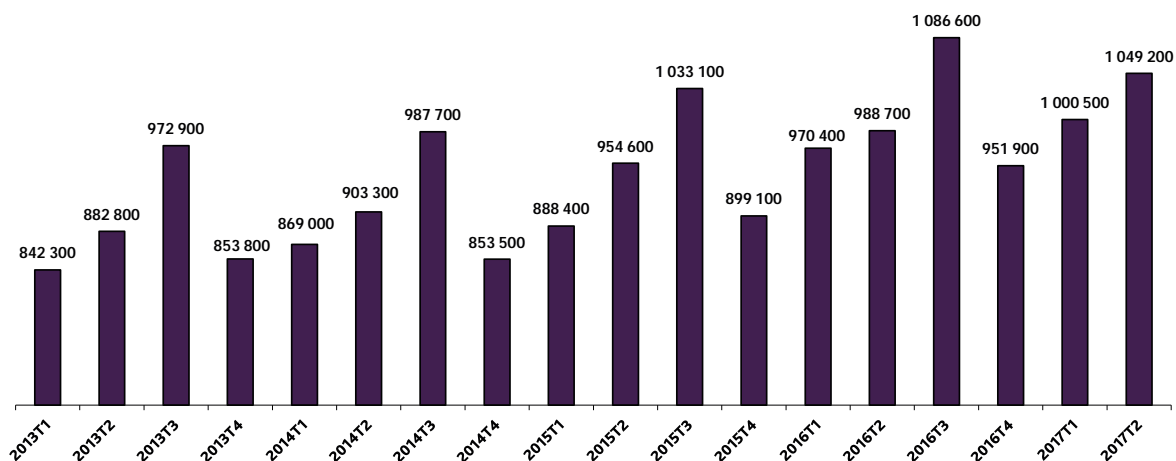


Au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en hausse de 6,1% sur un an

Au cours du deuxième trimestre 2017, 1 049 200 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 6,1% par rapport au deuxième trimestre 2016. Sur un an, cela représente 4,1 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse (-1,0%). Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1

#### NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acooss - CCMSA).  
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

Parmi les reprises d'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, 174 700 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (cf. tableau 1). Ce nombre est en hausse de 2,3% sur un an, contrairement au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge (-5,2%). 704 200 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+5,5% sur un an, contre -1,0% pour le nombre de demandeurs d'emploi) et 170 300 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+13%, contre +3,5% pour le nombre de demandeurs d'emploi). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, 714 900 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+9,2%) et 334 300 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+0,1%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1

### NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	T2 2017	T2 2016	Évolution	Taux mensuel moyen* au T2 2017 (évolution par rapport à T2 2016)
<b>Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B</b>	<b>1 049 200</b>	<b>988 700</b>	<b>6,1%</b>	<b>8,0% (+0,5 pt)</b>
dont demandeurs d'emploi				
de moins de 25 ans	174 700	170 800	2,3%	11,7% (+1,0 pt)
de 25 à 49 ans	704 200	667 200	5,5%	8,8% (+0,7 pt)
de 50 ans ou plus	170 300	150 700	13,0%	4,6% (+0,5 pt)
inscrits depuis moins d'un an	714 900	654 600	9,2%	9,2% (+0,6 pt)
inscrits depuis un an ou plus	334 300	334 100	0,1%	6,2% (+0,4 pt)
hommes	567 500	540 900	4,9%	8,6% (+0,7 pt)
femmes	481 700	447 800	7,6%	7,3% (+0,5 pt)
manœuvres	30 900	27 100	14,0%	6,6% (+0,9 pt)
ouvriers spécialisés	58 400	56 400	3,5%	7,5% (+0,8 pt)
ouvriers qualifiés	133 200	134 200	-0,7%	9,7% (+0,8 pt)
employés non qualifiés	194 800	170 600	14,2%	6,5% (+0,7 pt)
employés qualifiés	496 800	465 400	6,7%	8,4% (+0,6 pt)
techniciens	49 300	49 600	-0,6%	9,1% (+0,4 pt)
agents de maîtrise	26 000	26 100	-0,4%	8,3% (+0,2 pt)
cadres	55 200	55 700	-0,9%	7,2% (+0,1 pt)
autres	4 600	3 600	27,8%	-

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA).

Données brutes, France entière

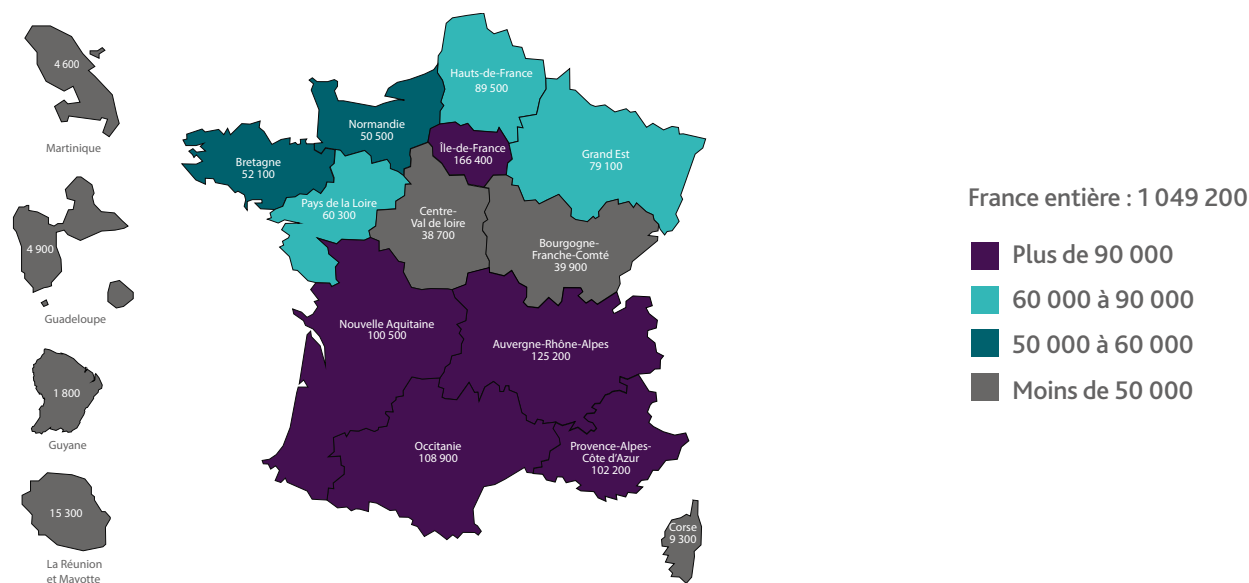
\*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

## Le nombre de reprises d'emploi au niveau régional

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 sont l'Île de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle Aquitaine [cf. Carte 1].

### Carte 1

#### NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017 PAR RÉGION



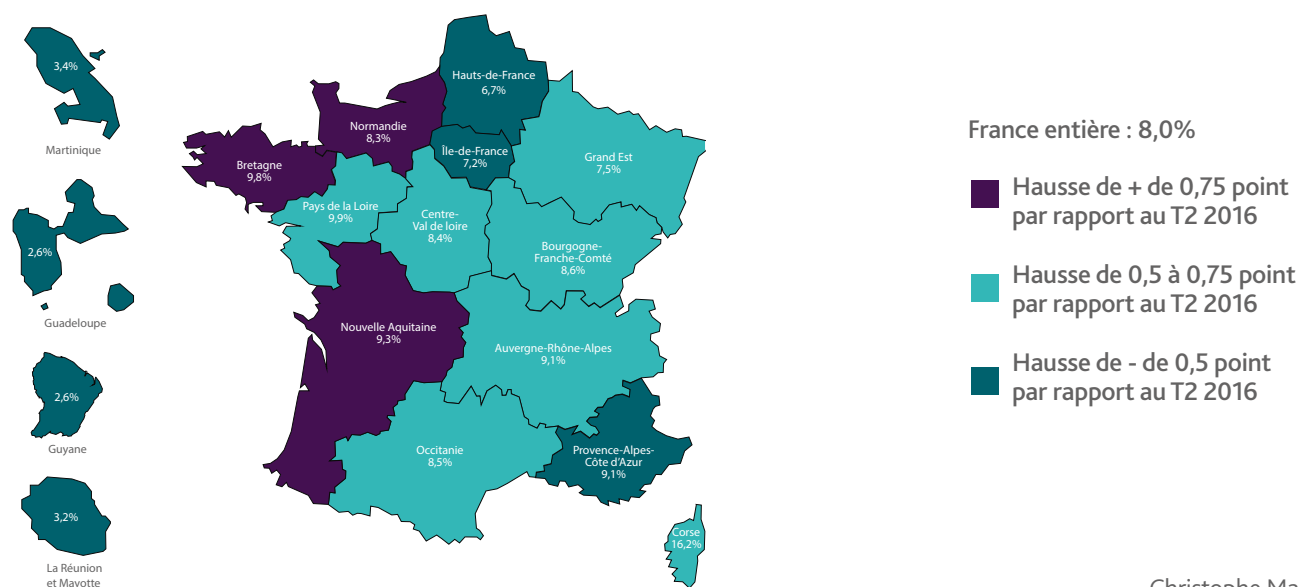
Cependant, ces cinq régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Les régions Normandie, Bretagne et Nouvelle Aquitaine connaissent les hausses de leur taux de reprise d'emploi les plus importantes entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2016 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2017 [cf. Carte 2 et Tableau 2 en annexe 1].

### Carte 2

#### NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR RÉGION AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2017



## Annexe 1. Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi

Tableau 2

### RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2016 ET 2017

Région	2 <sup>e</sup> trimestre 2017			2 <sup>e</sup> trimestre 2016		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	9,1%	125 200	459 600	8,5%	118 200	465 700
Bourgogne-Franche-Comté	8,6%	39 900	154 500	7,9%	37 900	159 900
Bretagne	9,8%	52 100	177 600	8,9%	48 900	182 500
Centre-Val de Loire	8,4%	38 700	153 600	7,7%	36 100	157 100
Corse	16,2%	9 300	19 200	15,5%	9 000	19 300
Grand Est	7,5%	79 100	350 200	7,0%	74 000	353 600
Guadeloupe	2,6%	4 900	63 100	2,5%	4 600	62 700
Guyane	2,6%	1 800	22 700	2,4%	1 700	23 600
Hauts-de-France	6,7%	89 500	444 200	6,4%	85 600	442 600
Île-de-France	7,2%	166 400	766 900	6,9%	160 200	772 000
La Reunion et Mayotte	3,2%	15 300	158 900	3,0%	14 000	157 700
Martinique	3,4%	4 600	45 500	3,1%	4 200	45 900
Normandie	8,3%	50 500	204 100	7,4%	46 400	209 400
Nouvelle Aquitaine	9,3%	100 500	358 500	8,5%	93 500	364 700
Occitanie	8,5%	108 900	424 400	7,8%	101 100	429 500
Pays de la Loire	9,9%	60 300	203 300	9,2%	57 500	209 100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1%	102 200	373 800	8,6%	95 800	370 100
<b>National</b>	<b>8,0%</b>	<b>1 049 200</b>	<b>4 380 200</b>	<b>7,5%</b>	<b>988 700</b>	<b>4 425 400</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA).  
Données brutes, France entière

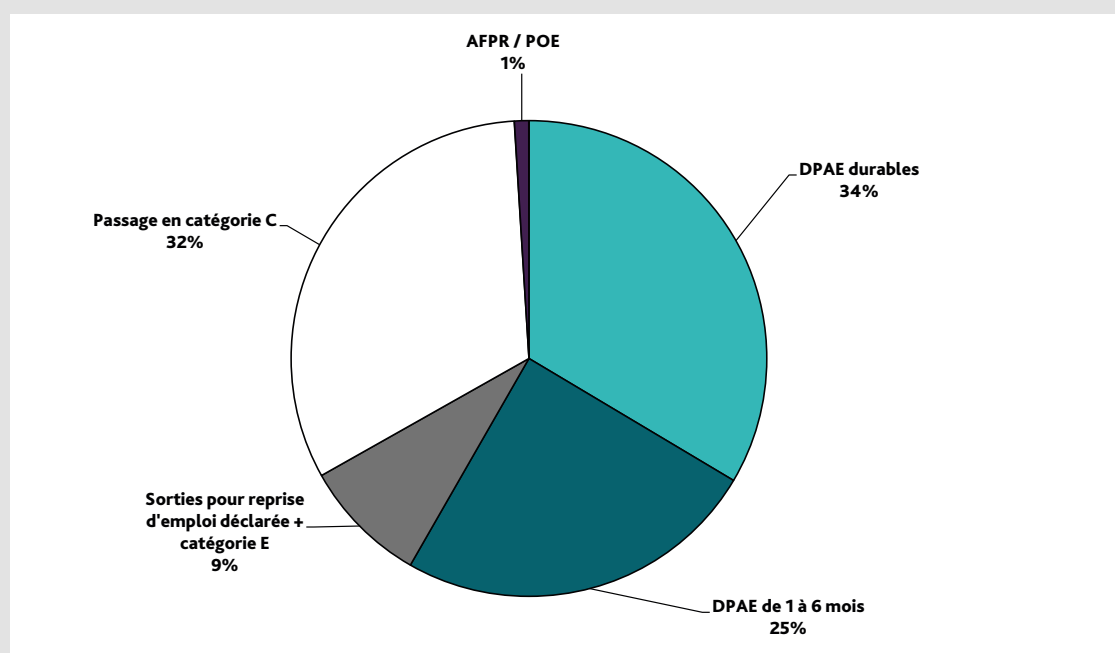
## Annexe 2. Composition du nombre de reprises d'emploi

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi [cf. Graphique 2].

Près de 32% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C<sup>1</sup>, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E<sup>2</sup>. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

### Graphique 2

#### COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes, France entière

1. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

2. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

## Annexe 3. Méthode

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>).

### Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public<sup>3</sup>. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>4</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>5</sup>
  - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

3. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

4. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

5. Ce seuil de 70h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

### Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**



ISSN 2555-8404